

JUPITER ou le POURFENDEUR INCARNÉ des PRIVILEGES !

Après avoir traité les ouvrières de GAD d'illettrées, considéré que dans les gares de France et de Navarre on croisait des gens qui "*ne sont rien*", que l'idéal de la jeunesse se résumait à la volonté de devenir milliardaire, que les salariés d'Uber "sous diplômés" devaient se contenter d'un sous SMIC mensuel, nul doute que l'on devait s'attendre à une politique économique et sociale courageuse s'attaquant aux vrais privilèges !

Le moins que l'on puisse dire c'est que les premières annonces gouvernementales sont à la hauteur des "espérances"... Jugez plutôt :

- **Les Retraités, ces nantis, vont devoir passer à la caisse, le transfert des cotisations chômage sur la CSG, ils la paieront plein pot, sans compensation, et dès 1 197 € de retraite mensuelle.**
- **Les sans emplois, ces assistés, après deux offres d'emplois refusées devront dire adieu à leurs allocations.**
- **Les salariés, les étudiants devront aussi participer à l'effort d'économie décidé par le gouvernement en acceptant la baisse de 5 euros par mois des allocations logement.**
- **Les travailleurs qui auront l'immense privilège..... d'avoir un travail..... devront s'adapter, tout comme leurs droits, d'ailleurs, qui seront adaptables et révisables à merci dans les entreprises par le bon vouloir des ordonnances jupitériennes et des référendums patronaux.**

Et qu'ils ne viennent pas nous parler de pénibilité.....ils n'ont qu'à travailler tous les dimanches ça les empêchera de rouiller.

N'en jetez plus... Quel courage...Enfin on ose s'attaquer dans ce pays aux vrais privilèges...

- **Ah oui, on allait oublier ces planqués de fonctionnaires, accros aux arrêts maladies et sur-payés.**

Pour ceux-là aussi, une bonne cure d'austérité il n'y a rien de mieux : en ces périodes de canicule à répétition... un gel du point d'indice ne leur fera pas de mal, histoire de les refroidir un peu, y ajouter une journée de carence, avant de s'attaquer à leur foutu statut ... et après en avoir supprimé 120 000 sur 5 ans.



Après avoir fait un sort à tous ces privilégiés avec le courage qui caractérise les deux têtes de l'exécutif, nul doute qu'une vraie politique redistributrice sera enfin à l'ordre du jour.

A commencer par les assujettis à l'ISF : ces derniers vont pouvoir bénéficier d'une nouvelle niche fiscale puisque leur patrimoine mobilier (actions et obligations) devrait désormais y échapper.

Quand on sait que les placements financiers représentent 90 % des patrimoines supérieurs à 10 millions d'euros, on réalise que leur exonération reviendra à réduire essentiellement l'ISF des plus gros patrimoines.

**Réformer l'ISF pour en exonérer les plus riches...
Si vous n'appellez pas cela du courage.**

Et pour ces pauvres rentiers que fera donc Jupiter ?

Un plafonnement de l'imposition des revenus du capital à 30 % afin de favoriser notamment les bénéficiaires de dividendes et cela au détriment des détenteurs d'assurance-vie, qui sont souvent souscrites par les moins aisés, qui verront leur taxation passer de 25 à 30 %

Les vrais bénéficiaires de cette mesure seront en fait les 0,1 % les plus riches dont les revenus du patrimoine représentent 53 % de leurs revenus globaux.

**Il faut dire que dans ce pays la finance
n'est pas à la noce :**

Le cabinet EY publie une étude sur le « Profil financier du CAC 40 ». Les bénéfices des entreprises ont augmenté de 40% en un an, les dividendes des actionnaires battent des records.

Les entreprises du CAC 40, le principal indice de la Bourse de Paris, se portent bien. Selon un rapport du cabinet EY, entre 2015 et 2016, les bénéfices de ces sociétés cotées ont augmenté de 40%, passant de 55 milliards d'euros en 2015 à 77 milliards d'euros en 2016. Elles ont retrouvé un niveau de bénéfices comparable à 2010, mais inférieur à celui de 2007 d'avant crise (96 milliards d'euros de bénéfices).

Avec ces bons résultats, les actionnaires qui investissent dans les entreprises du CAC 40 sont récompensés. Le montant total des dividendes distribués en 2017 sur les bénéfices de 2016 a atteint 46 milliards d'euros. C'est 1 milliard de plus qu'en 2015, et c'est un record depuis 2006.

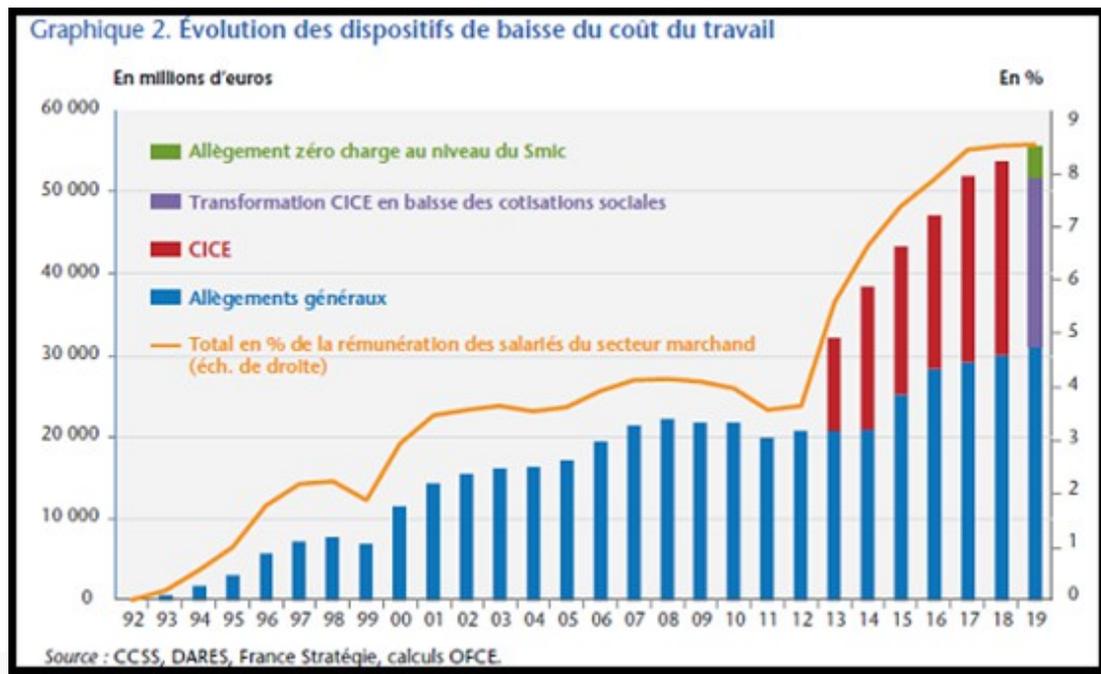
Comment ne pas comprendre dès lors, que l'on s'occupe d'eux en haut lieu, et que l'on adapte l'imposition sur le capital (voir plus haut) à la hauteur de leurs besoins.



Et pas question de remettre en cause le CICE, cette gabegie budgétaire à 25 milliards d'euros l'an sans création d'emplois.....bien au contraire il s'agira plutôt de convertir cette première dépense fiscale de l'Etat en exonérations pérennes de cotisations sociales.

Ah, les exonérations de cotisations, il faut dire qu'une fois qu'on y a touché, on ne peut plus s'en passer, même si elles ne donnent aucun résultat ... c'est comme ça... on devient accro et cette année on a battu des records :

Pour cette année (*et ce n'est pas la CGT qui le dit mais l'Office Français de Conjoncture Économique, émanation de sciences-po dans un récent rapport*) , tous dispositifs confondus, **les exonérations (CICE inclus) représentent 51,9 milliards d'euros**. Contrairement aux idées reçues, les exonérations de cotisations sociales patronales progressent d'ailleurs continuellement depuis plus de 20 ans. Le montant des allègements de ces cotisations en 2017 représente 8% des salaires bruts du secteur marchand, contre seulement 2% au début des années 1990.



**ALORS TOUT BIEN REFLECHI : FACE à CES
POURFENDEURS INFATIGABLES DES
INEGALITES**

**UNE SEULE SOLUTION : LA MOBILISATION !
A NOUS TOUS DE LA CONSTRUIRE
POUR NOUS FAIRE ENTENDRE
LE 12 SEPTEMBRE**